

BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE
ÉPREUVE E DU DEUXIÈME GROUPE
SCIENCES ÉCONOMIQUES

Option : Aménagement de l'espace
Spécialité : Gestion de la faune sauvage

Durée : 2 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 3 pages

PREMIÈRE PARTIE 11 points

DEUXIÈME PARTIE 9 points

SUJET

À l'aide de vos connaissances, et chaque fois que cela sera nécessaire, du document joint, vous répondrez aux questions ci-dessous avec clarté et précision.

Une pénalité de deux points pourra sanctionner la qualité du devoir (présentation, orthographe, syntaxe, clarté...)

THÈME : ZONES HUMIDES EN PAYS DE LOIRE

PREMIÈRE PARTIE (11 points)

Première question (2 points) :

Repérer dans le texte des techniques, agricoles ou non, qui respectent l'environnement.

Deuxième question (5 points) :

- Le texte parle de réserves naturelles régionales. Définir cet outil.
- Citer d'autres types de classement ou de protection d'espaces naturels à valeur écologique.

Troisième question (4 points) :

- Le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire s'est engagé dans la démarche NATURA 2000 pour les sites de la vallée de la Loire.
- Définir le réseau NATURA 2000.
- Citer les deux textes principaux sur lesquels s'appuie NATURA 2000 et les outils de classement d'espaces protégés liés à ces textes.

DEUXIÈME PARTIE (9 points)

La préservation des zones humides est une priorité pour certaines régions comme les Pays-de-la-Loire. Cependant, des projets de ce type peuvent parfois générer des conflits entre les acteurs.

En reprenant éventuellement l'article proposé, choisir une décision de réhabilitation et d'entretien d'une zone humide faisant l'objet d'un conflit.

Quatrième question (3 points) :

Présenter les caractéristiques du milieu retenu d'un point de vue social, économique et écologique.

Cinquième question (4 points) :

Présenter les acteurs concernés par ce projet ainsi que leur logique (3 acteurs attendus).

Justifier votre réponse.

Sixième question (2 points) :

Présenter la nature du conflit et trouver une solution.

Justifier votre réponse.

Document joint :

- C. Bellouard, C. Urvoy « Préservation des zones humides en pays de Loire »
Zones Humides Info n°58, 4^e Trimestre 2007.

Préservation des zones humides en Pays-de-la-Loire : une politique volontariste

Contribuant à la forte attractivité touristique de la région, ce patrimoine riche et diversifié est néanmoins cantonné dans un espace naturel restreint du fait de la croissance urbaine, du développement des infrastructures et de l'activité agricole.

Avec près de 200 000 ha de marais, les Pays-de-la-Loire disposent de l'un des plus vastes ensembles de zones humides d'importance nationale et internationale (marais de Brière, baie de Bourgneuf et marais Breton, lac de Grand-lieu, marais de Vilaine, vallée de la Loire, marais de Guérande et du Mes, marais Poitevin, marais de l'Erdre, marais d'Olonne et de Talmont, basses vallées angevines).

Conscient de sa responsabilité dans la préservation de ces milieux remarquables mais fragiles, le Conseil régional des Pays-de-la-Loire a souhaité mettre en œuvre une politique volontariste de connaissance et de préservation des zones humides qui s'articule autour de six axes.

• Connaissance et inventaire des zones humides

En s'appuyant sur la connaissance et le savoir faire technique du Forum des marais atlantiques et de son réseau d'acteurs locaux, l'identification et la localisation précise de l'ensemble des zones humides d'intérêt régional sont en cours.

D'ici à la fin de l'année 2008, l'objectif est de développer une stratégie d'intervention régionale sur la base d'indicateurs d'évolution visant à mettre en place une gestion concertée et durable de ces zones.

• Maintien d'un entretien agricole durable des prairies humides

Depuis 2002, le Conseil régional intervient sur la Loire et les basses vallées angevines à titre expérimental au côté d'autres

collectivités (départements, agglomérations, communautés de communes) afin de garantir un entretien pérenne des prairies naturelles humides.

Pour maintenir, voire augmenter les surfaces en herbe et conforter leur usage par des pratiques extensives, en 2007 les conditions de viabilité des pratiques agricoles locales ont été renforcées grâce à une contribution à hauteur de deux millions d'euros par an (soit 14 millions sur la période 2007-2013), dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales les plus exigeantes en matière de gestion (retards de fauche, fertilisation faible, non emploi de phytocides).

• Labellisation des zones humides les plus remarquables

Avec les parcs naturels régionaux de Brière et Loir-Anjou-Touraine, ou encore le marais Poitevin qui cherche à reconquérir son label de PNR, la Région démontre que la préservation des zones humides d'intérêt majeur peut rimer avec un développement économique responsable, grâce à une large concertation locale. À ce titre, l'utilisation du terme label paraît plus valorisante que celui de classement.

Les réserves naturelles régionales (RNR), prévues par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et son décret d'application du 18 mai 2005, viennent compléter ce réseau de territoires de marque.

• Soutien de projets locaux innovants de restauration de zones humides

Depuis 2006, un appel à projets en faveur de la biodiversité à destination du monde associatif et des collectivités locales a été lancé. En choisissant cette année le thème des zones humides, le Conseil régional a voulu apporter sa contribution aux initiatives locales en matière de préservation

et restauration de ces milieux remarquables. C'est ainsi que 14 projets ont bénéficié d'une aide globale de près de 150 000 €.

Parmi les projets de 2006, il faut souligner l'action menée par la commune de Ponts-de-Cé (Maine et Loire) qui a fait l'acquisition d'une peupleraie sur une île de Loire en vue de la restaurer en prairies naturelles et d'en assurer un entretien agricole.

• Favoriser la transparence migratoire et les reconnections des zones humides

L'appui aux programmes d'intervention ambitieux sur les milieux aquatiques établis à l'échelle des bassins versants des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), prenant en compte les zones humides annexes et le chevelu, ainsi que la restauration de la circulation piscicole est une priorité.

Par rapport à ces objectifs, le contrat régional de bassin versant (CRBV) a été mis en place en 2005. Ce dispositif innovant s'applique déjà à cinq SAGE : Grand-Lieu, Oudon, Layon-Aubance, baie de Bourgneuf et Vilaine, soit plus de 70% des SAGE approuvés.

L'engagement financier sur ces territoires en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques s'élève déjà à plus de 3 400 000 €. Ces montants s'inscrivent dans le contrat de projet État-Région pour lequel une enveloppe de 10 850 000 € a été prévue pour la période 2007 et 2013.

• Restauration des marais estuariens et des annexes fluviales de la Loire

Une réflexion globale sur la restauration des annexes hydrauliques (bras secondaires, bras morts, prairies inondables) en amont de Nantes a été initiée depuis 2005.

Elle vise à l'acquisition d'un socle de connaissances commun minimal, à la définition des sites d'intervention prioritaires, au développement des opérations de restauration de la fonctionnalité hydrologique et écologique des annexes fluviales linéaires, ainsi que les réseaux hydrauliques des marais et prairies inondables adjacents.

La restauration des zones humides estuariennes fait également partie des priorités pour les années à venir.

Deux structures chargées de faire un travail d'animation sur l'axe de la Loire, le Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents et le Groupe d'intérêt public Loire estuaire bénéficient ainsi d'un appui.

Avec près de 48 millions consacrés au Plan Loire 3, les Pays-de-la-Loire deviennent la première Région quant à son implantation budgétaire. Cette orientation va profiter à la préservation des zones humides au travers de la création des deux plates-formes « eau, espace, espèces », et « Estuaire » pour des budgets respectifs de 6,28 millions et 6,8 millions d'euros.

C. Bellouard-C. Urvoy